



COMPTE ADMINISTRATIF 2020

BUDGET DE LA VILLE et BUDGET ANNEXE LOCATION IMMEUBLE NU

Le Compte Administratif (CA) retrace l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées par la Ville en 2020. Il doit être présenté au Conseil Municipal dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice, soit au plus tard le 30 juin de l'année suivante.

Le Compte Administratif se présente formellement de la même manière que le budget afin de permettre une comparaison.

Le Compte Administratif est le bilan financier de l'ordonnateur. A ce titre, son examen constitue un acte majeur de la vie communale.

Le Compte Administratif dégage un résultat

Le Compte Administratif présente les résultats comptables de l'exercice. Dans tous les cas le résultat cumulé des deux sections ne doit pas être déficitaire.

Une fois le compte administratif voté, le Conseil Municipal vote une délibération d'affectation des résultats.

Le Compte Administratif doit être en concordance avec le compte de gestion

Parallèlement, le comptable public, chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Maire, élabore le compte de gestion qui doit exactement concorder avec le compte administratif.

I – LE BUDGET VILLE

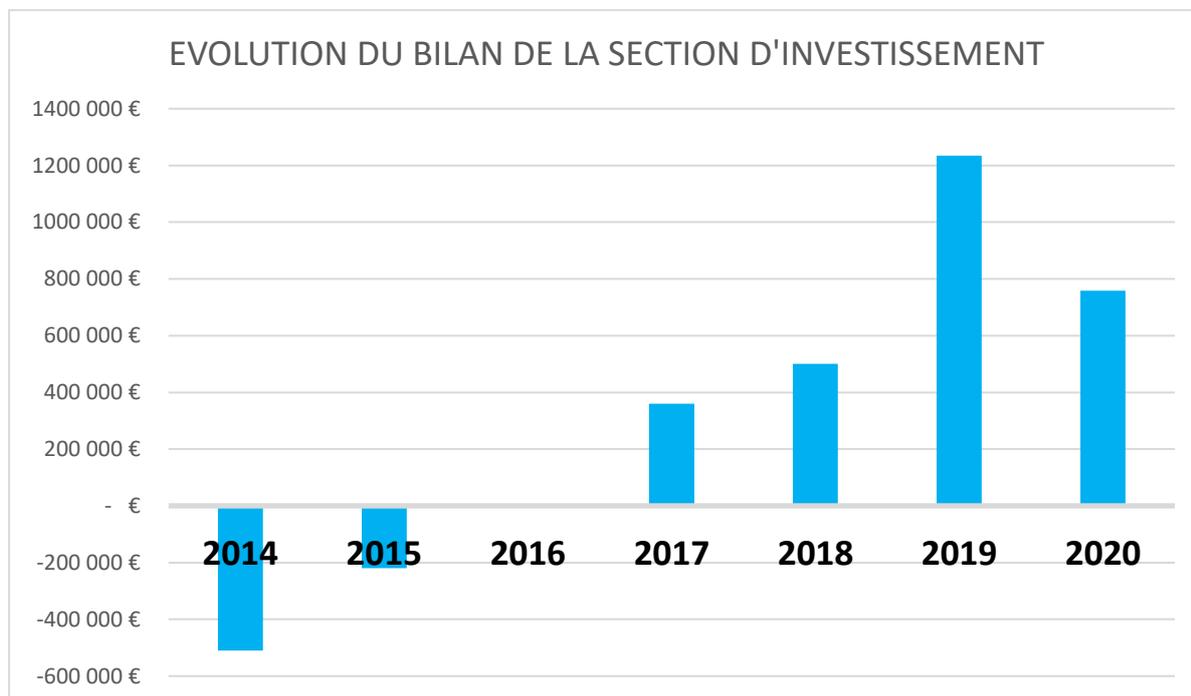
Les données synthétiques se présentent ainsi :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes de l'exercice :	11 710 578,37	2 980 664,34
Dépenses de l'exercice :	10 825 645,10	3 456 966,73
Résultat de l'exercice :	884 933,27	(-) 476 302,39
Excédent reporté 2019 :	0	1 234 813,71
Résultat de clôture :	884 933,27	758 511,32

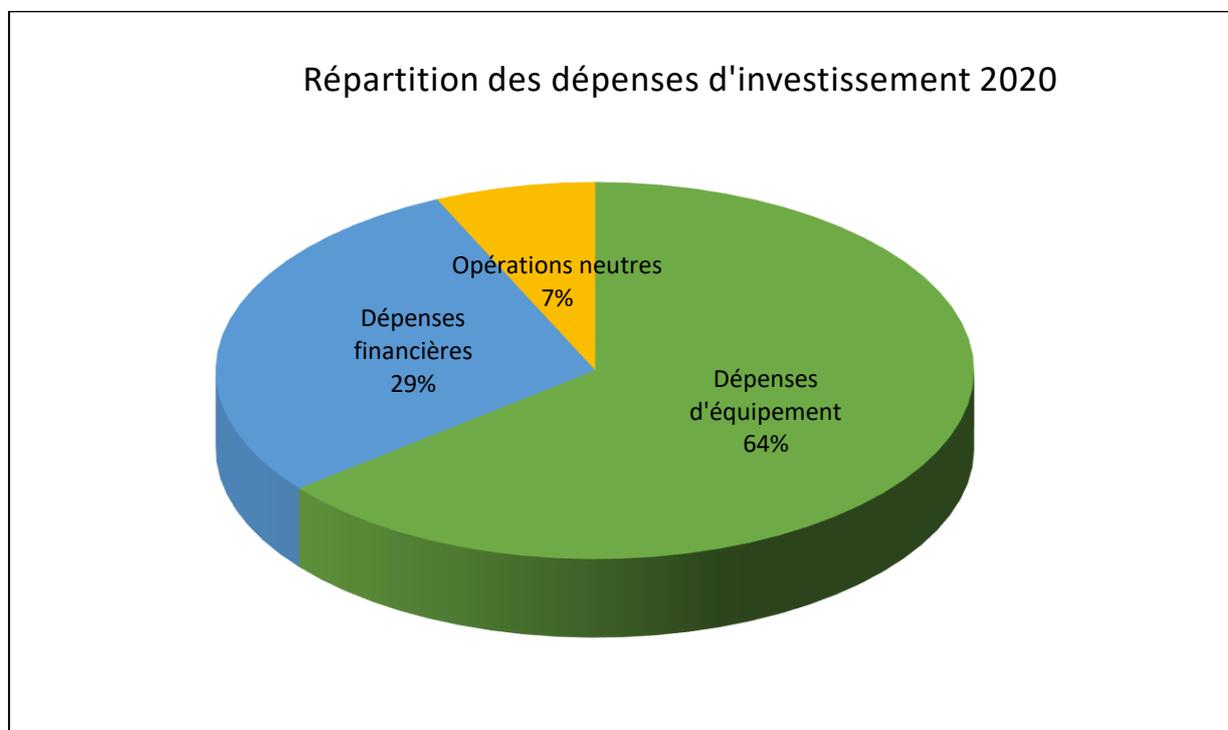
A - RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	884 933,27 €
B - RESULTATS ANTERIEURS REPOTES	0 €
C- RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	884 933,27 €
RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	(-) 476 302,39 €
RESULTAT REPORTE EN INVESTISSEMENT	1 234 813,71 €
D – SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	758 511,32 €
RESTES A REALISER EN DEPENSES	2 137 708,82 €
RESTES A REALISER EN RECETTES	1 539 531,58 €
E - SOLDE DES RESTES A REALISER	(-) 598 177,24€
EXCEDENT DE FINANCEMENT = D + E	160 334,08 €

1.1 / Section d'investissement

L'année 2020 fait apparaître un excédent d'investissement de **758 511 €**.



Les dépenses d'investissement ont été réalisées à hauteur de **3 456 967 €**, elles se décomposent principalement comme suit :



Les dépenses d'équipement représentent **2 220 314 €**, les remboursements d'emprunts **999 699 €** et les opérations d'ordre et neutres **236 954 €**.

Investissement dépenses

Les principales dépenses d'équipement sont :

A) Les services généraux de la Ville : 356 626 €

- Mise en conformité électrique des bâtiments communaux (12 753 €)
- Mise en accessibilité à tous les types de handicap (9 967 €)
- Mise en place d'éclairages LED (2 819 €)
- Autres travaux dans les bâtiments communaux (155 970 €)
- Matériel de bureau et équipement informatique (42 728 €)
- Logiciels (58 250 €)
- Acquisition de 3 vélos pour les agents (1 792 €)
- Renouvellement de la flotte automobile (72 347 €)

B) Sécurité publique : 1 468 €

- Installation d'une rampe pliable portable pour l'accessibilité aux handicapés (985 €)
- Acquisition de bâtons télescopiques (483 €)

C) Enseignement-éducation : 46 040 €

- Dédoublage de la classe de CP à l'école Sévigné (11 793 €)
- Mise en place de robinets thermostatiques dans les écoles (2 755 €)
- Remplacement de l'alarme à incendie du groupe scolaire Saint-Exupéry (15 002 €)
- Baies informatiques dans les écoles (2 752 €)
- Vidéoprojecteurs à l'école Victor Hugo et tablettes à l'école Louise Michel (3 386 €)
- Mobilier et matériel pédagogique (10 352 €)

D) Culture et patrimoine : 374 213 €

- Extension de l'espace Bourvil (366 019 €)
- Restauration de l'orgue de l'église (8 194 €)

E) Jeunesse et sports : 73 335 €

- Réfection et homologation du stade Fernand Sastre (23 630 €)
- Remise en état de l'ancienne salle de judo (8 719 €)
- Travaux divers dans les accueils de loisirs (6 649 €)
- Étude des sols du stade Michel Vernon (25 819 €)
- Défibrillateurs et équipements pour les salles de sport (8 518 €)

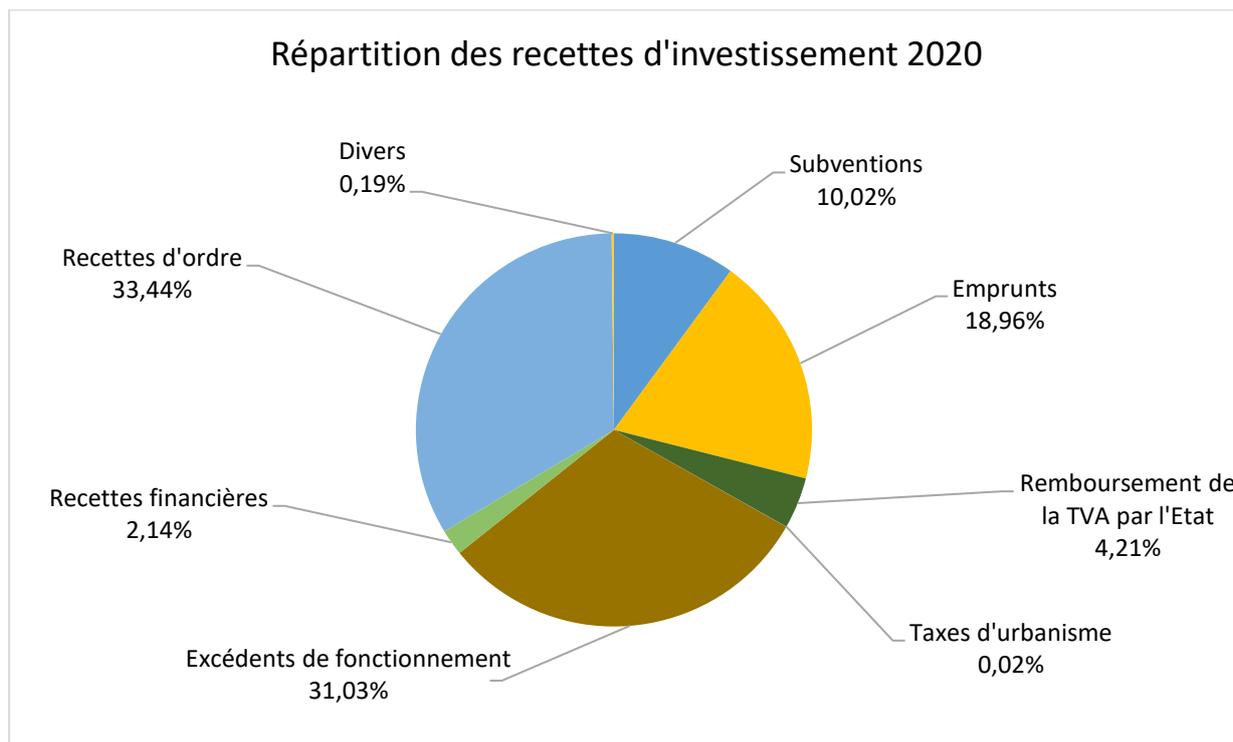
F) Interventions sociales et familles : 820 €

- Acquisition de 2 vélos pour les AVS (820 €)

G) Aménagements et services urbains : 1 021 780 €

- Réhabilitation de la friche des Tissages (849 630 €)
- Aménagement de la Mare aux Bœufs (34 524 €)
- Acquisition d'un 2ème local au sein de la maison médicale (80 750 €)
- Travaux d'aménagement des 2 cases de la maison médicale (43 798 €)
- Réfection des aires de jeux de la commune (13 078 €)

Investissement recettes



Parmi les recettes d'investissement 2020, l'excédent de fonctionnement 2019 affecté à l'investissement était de **924 953 €**

Les subventions d'investissement s'élèvent à **298 745 €**.

Les remboursements par la Métropole des frais d'emprunt relatifs aux transferts de compétences (voirie, éclairage public) s'élèvent à **63 718 €**.

Les écritures d'amortissements et de sortie d'inventaire du patrimoine, s'élèvent à **996 819 €**.

Les taxes d'urbanisme sur la construction, la reconstruction et l'agrandissement de bâtiments pour les dossiers déposés avant le transfert à la Métropole s'élèvent à **503 €**.

Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (**FCTVA**) basé sur les dépenses réelles d'investissement 2019 s'élève à **125 361 €**.

Le Montant des nouveaux emprunts s'élève à **565 000 €** en 2020.

Le ratio de désendettement s'établit à **7,22 années en 2020** et reste largement en deçà de la limite recommandée de 12 ans.

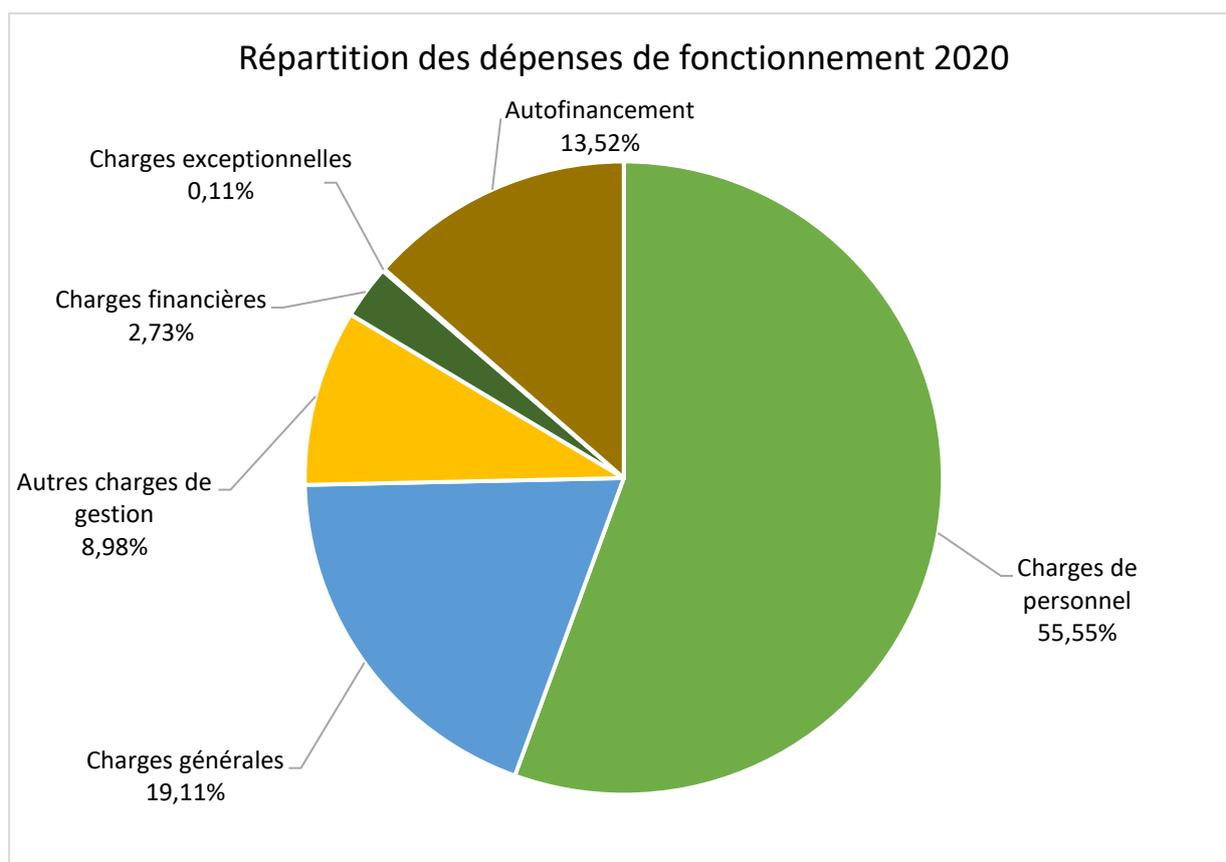
Ce ratio, très important, est stabilisé en dessous de 10 années depuis 3 ans, et reflète une politique d'investissement volontariste mais maîtrisée.

EN K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
CAF BRUTE	1 502	1 196	1 303	1 137	1 687	2 013	1 536
DETTES	9 705	9 895	10 989	11 819	12 139	11 516	11 081
RATIO DESENETTEMENT	6,46	8,27	8,43	10,39	7,2	5,9	7,22
CHARGE INTERETS	437	416	393	374	366	364	309

1.2 / Section de Fonctionnement.

Le montant de l'excédent de fonctionnement 2020 s'élève à **884 933,27 €**.
 Cette somme est partiellement affectée au financement des investissements 2021.

Fonctionnement Dépenses



Evolution des dépenses depuis 2014 :

DEPENSES	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
CHARGES GENERALES	2 854 124 €	2 495 684 €	2 306 830 €	2 439 391 €	2 327 845 €	2 366 807 €	2 171 914 €
CHARGES DE PERSONNEL	6 238 261 €	6 106 921 €	6 108 214 €	6 342 960 €	6 268 519 €	6 244 796 €	6 313 065 €
AUTRES CHARGES	872 251 €	951 131 €	896 361 €	902 452 €	827 193 €	986 770 €	1 020 954 €
CHARGES FINANCIERES	437 146 €	416 236 €	392 924 €	373 928 €	366 418 €	348 830 €	309 932 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES	20 520 €	150 756 €	92 204 €	37 143 €	10 834 €	11 487 €	12 961 €
AMORTISSEMENTS ET ORDRES	721 529 €	801 045 €	1 093 452 €	1 011 983 €	1 163 443 €	841 345 €	996 819 €
TOTAL	11 143 831 €	10 921 773 €	10 889 985 €	11 107 857 €	10 964 252 €	10 733 919 €	10 825 645 €

Le chapitre des charges à caractère général s'élève à **2 171 914 €** en diminution de **8,23 %**.

Cette diminution s'explique surtout par l'annulation de manifestations culturelles liée à la crise COVID-19.

Les charges de personnel sont en augmentation de **1,09 %**. Cette augmentation est principalement liée aux arrivées et aux départs mais également aux éléments de majoration (GVT, promotions individuelles, augmentation du SMIC, ...)

Les autres charges de gestion courante regroupent les subventions en particulier au CCAS pour **566 200 €**.

L'enveloppe pour les subventions aux associations, en particulier les clubs sportifs, a été maintenue pour un montant de **230 273 €**.

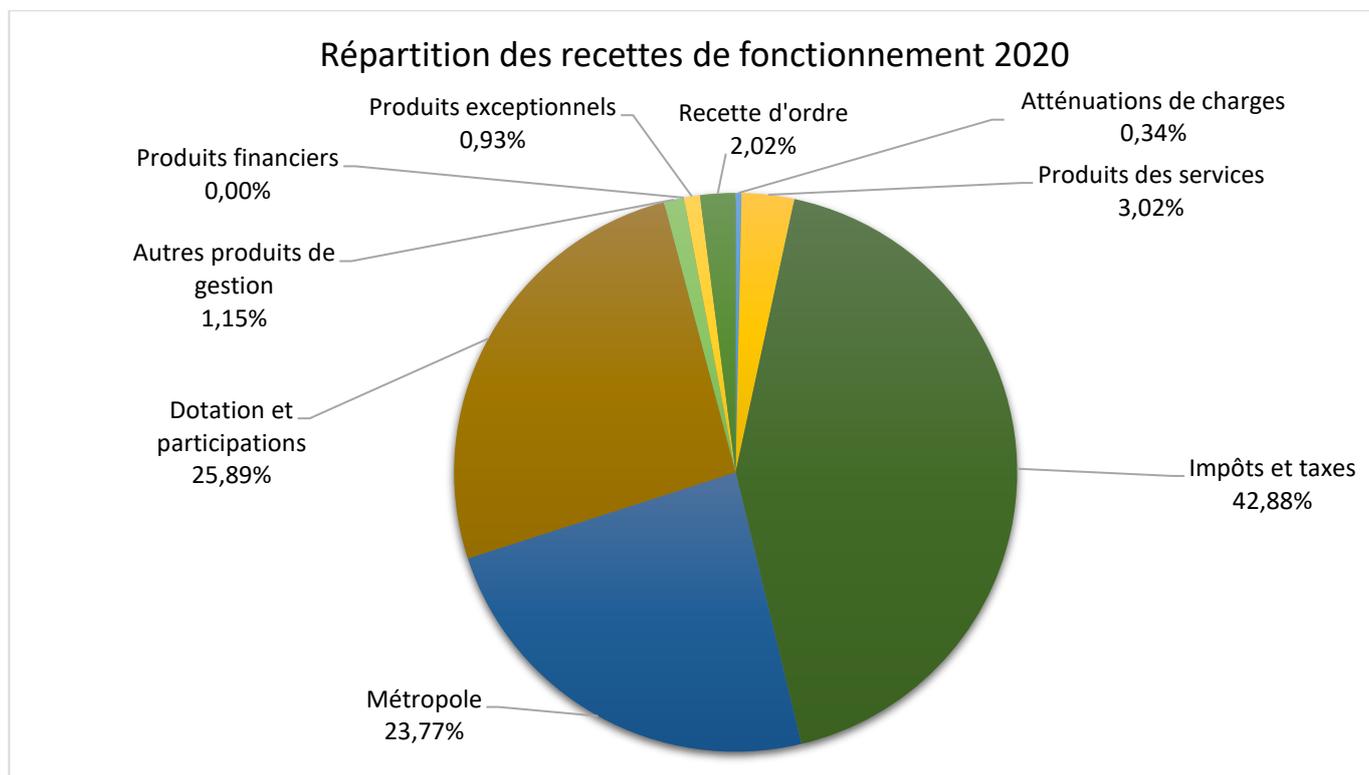
Les charges financières correspondent au remboursement des intérêts d'emprunts contractés antérieurement. La charge de la dette est en diminution de **11,15 %** et s'établit à **309 932 €**.

Les charges exceptionnelles s'élèvent à **12 961 €**.

8 163 € sont consacrés aux chantiers éducatifs et aux primes des stagiaires. Au total, ce sont **75 stagiaires** qui ont été accueillis en 2020.

Fonctionnement recettes

Répartition des recettes par catégorie :



	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Atténuation de charges	160 237 €	218 170 €	198 687 €	159 521 €	108 811 €	45 186 €	39 459 €
Produits des services	596 924 €	556 311 €	554 517 €	579 217 €	564 565 €	556 491 €	353 706 €
Impôts	4 090 055 €	4 282 167 €	4 266 401 €	4 308 771 €	4 408 346 €	4 518 314 €	4 551 185 €
Taxes	400 907 €	418 040 €	345 116 €	397 224 €	509 431 €	457 253 €	470 265 €
Métropole	2 883 884 €	2 332 409 €	2 470 204 €	2 588 557 €	2 668 144 €	2 735 909 €	2 783 631 €
Dotation forfaitaire	2 140 543 €	1 907 342 €	1 641 633 €	1 510 674 €	1 518 920 €	1 493 733 €	1 453 640 €
Dotations de solidarité Etat	588 712 €	470 679 €	579 920 €	631 233 €	677 127 €	717 203 €	738 815 €
Autres dotations et participations	362 151 €	307 297 €	370 838 €	368 540 €	335 700 €	305 492 €	299 000 €
Compensations Etat	545 307 €	639 433 €	530 214 €	540 857 €	541 198 €	539 635 €	540 870 €
Autres produits de gestion	94 705 €	100 270 €	108 980 €	111 819 €	129 468 €	164 860 €	134 725 €
Produits financiers	9 158 €	9 150 €	9 146 €	9 120 €	50 €	25 €	0 €
Recettes exceptionnelles	129 132 €	175 464 €	198 400 €	158 452 €	207 806 €	92 480 €	108 328 €
TOTAL	12 001 715 €	11 416 732 €	11 274 056 €	11 363 985 €	11 669 566 €	11 626 581 €	11 473 624 €

Les remboursements sur rémunérations du personnel représentent une somme de **39 459 €**. Cette somme correspond principalement aux remboursements des contrats aidés par l'Etat et des remboursements des indemnités journalières par la CPAM.

Les produits des services et du domaine s'élèvent à **353 706 €**. Il s'agit de recettes concernant les concessions, les redevances et taxes funéraires, les recettes du service culturel ainsi que la restauration scolaire et les centres de loisirs.

Les impôts et taxes, constitués des contributions directes, des droits de place, des taxes sur l'électricité, taxes sur la publicité extérieure ainsi que les taxes additionnelles aux droits de mutation, génèrent une recette de **5 021 450 €**, soit une augmentation de **46 586 € (+ 0,94 %)** sans augmentation des taux des différentes impositions communales.

La recette générée par les impôts se situe à **4 551 185 €**. Ils représentent **39,66 %** des recettes réelles de fonctionnement en 2020. Pour rappel, la Ville n'a pas augmenté les taxes foncières et la taxe d'habitation depuis 2009.

L'attribution de compensation de la Métropole s'élève à **1 963 358 €**, identique à 2019.

La dotation de solidarité communautaire versée par la Métropole a augmenté de **7,97 %** passant de **584 154 €** à **630 707 €** et correspond à l'augmentation progressive de la TEOM.

La Métropole a été, pour la quatrième année de suite, bénéficiaire du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) qui représente une péréquation entre intercommunalités.

Cette attribution financière a pu être reversée aux communes. Pour notre ville ce reversement a représenté **170 228 €** contre **166 315 €** en 2019. Cette dotation dépend de la richesse relative des intercommunalités.

Les taxes sur l'électricité, assises sur la consommation finale des usagers, sont en diminution à **155 665 €** contre **167 370 €** en 2019.

Les taxes additionnelles aux droits de mutation s'élèvent à **278 284 €** contre **252 636 €** en 2019. Ces taxes varient en fonction du nombre et de la valeur des transactions immobilières réalisées sur la Commune.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) s'élève à **2 192 455 €** soit une diminution de **0,84 %**.

La DGF se décompose en :

- Dotation Forfaitaire : **1 453 640 €**
- Dotation de Solidarité Urbaine : **670 397 €**
- Dotation Nationale de Péréquation : **68 418 €**

Le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle s'élève à **95 691 €** contre **94 197 €** en 2019 soit une augmentation de **1,59 %**.

Les autres produits de gestion courante génèrent une recette de **134 725 €**, ces recettes proviennent essentiellement des revenus des loyers des logements et cases commerciales que nous avons mis en location.

Le remboursement par la Métropole des intérêts d'emprunt théorique suite au transfert de la voirie en 2015 s'élève à **19 338 €** pour 2020.

II – LE BUDGET LOCATION IMMEUBLE NU

Les données synthétiques se présentent ainsi :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes de l'exercice :	82 803,56 €	68 019,79 €
Dépenses de l'exercice :	69 863,25 €	44390,69 €
Résultat de l'exercice :	12 940,31 €	23 629,10€
Excédent reporté 2019 :	110 946,45 €	41 845,66€
Résultat de clôture :	123 886,76 €	65 474,76€

A - RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	12 940,31 €
B - RESULTATS ANTERIEURS REPORTES	110 946,45 €
C- RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	123 886,76 €
RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	23 629,10 €
RESULTAT REPORTE EN INVESTISSEMENT	41 845,66 €
D – SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	65 474,76 €
RESTES A REALISER EN DEPENSES	0 €
RESTES A REALISER EN RECETTES	0 €
E - SOLDE DES RESTES A REALISER	0 €
EXCEDENT DE FINANCEMENT = D + E	65 474,76 €

Le compte administratif de l'immeuble nu correspond à la gestion du fonctionnement du bâtiment accueillant le GRETA. Les dépenses correspondent aux fluides, assurances et provisions pour grosses réparations. Les recettes sont, quant à elles, liées au loyer perçu.

Conclusion :

De nouveau en 2020, la Ville a fait le choix de ne pas augmenter les taux des impôts communaux tout en conservant une offre élevée de service public et en finançant des projets indispensables à la redynamisation de notre Ville.

Depuis 2017, l'Etat a cessé de réduire les dotations alors que parallèlement la Métropole a augmenté les siennes au profit de notre Ville. L'augmentation des recettes, associée à la maîtrise des dépenses, a permis de contenir la capacité de désendettement de la Ville et d'assainir nos finances.